

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO/ M. ERIC LE DISSES

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 17 Octobre 2017

OBJET : Soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux - Aide au développement des activités portuaires - Attribution de subventions à des associations

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser :

- l'attribution, au titre du dispositif de soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux, les subventions de fonctionnement suivantes :

28 000 € à la Société Nationale de Sauvetage en Mer,
4 000 € à l'association « CARRO CTT 73 »,
9 000 € à l'association « Ecoute ta Planète »
4 000 € à l'association « Calanquais Niolonais »
1 000 € à l'association « Les Calfats de l'Escalet »,
1 000 € à l'A.I.E.J.E.,
2 000 € à l'A.C.B.T. » ;
17 500 € à la Société Nautique de La Redonne.

La dépense totale de fonctionnement correspondante de 66 500 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

- l'attribution, au titre du dispositif d'aide au développement des activités portuaires, d'une subvention d'investissement de 25 000 € à la Société Nationale de Sauvetage en Mer pour des travaux de remise en état de la vedette de la station de Martigues.

La dépense d'investissement correspondante de 25 000 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

- la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes avec les attributaires.

A l'unanimité

ADOPTÉ

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée